



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.

GENERALE

TRANS/WP.29/2001/7  
13 décembre 2000

FRANCAIS SEULEMENT

---

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent-vingt-troisième session, 6-9 mars 2001,  
point 4.2.5. de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 2 AU COMPLEMENT 4 A LA SERIE 01 D'AMENDEMENTS  
AU REGLEMENT No 45

(Nettoie-projecteurs)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage  
et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa quarante-cinquième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2000/28, sans modification (TRANS/WP.29/GRE/45, par. [...]).

\_\_\_\_\_

Paragraphe 7.1., corriger comme suit (français seulement) :

"..... au moins 70% pour les feux de croisement et, à titre facultatif aussi 70% pour les feux de route."

\_\_\_\_\_

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET : <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>